

LE CONTAMINANT

Module maladies transmissibles :

Ghislaine Béchamp
Nicole Bouchard
Chantal Boulé

Pauline Clermont
Martine Guimond
Isabelle Kirouac

Vol. 17 N° 1

Janvier 2007

FAIBLE ACTIVITÉ GRIPPALE AU QUÉBEC

Au cours du mois de janvier, le virus de l'influenza a démontré ses premiers signes d'activité au Québec et en région. Toutefois, on est encore loin du pic saisonnier, puisque jusqu'au 27 janvier 2007, moins de 5 % des tests réalisés sont positifs, tantôt pour l'influenza de type A, tantôt pour l'influenza de type B. Au sommet de la courbe, ce sont généralement de 25 à 35 % des tests qui s'avèrent positifs.

Un échantillonnage de souches a été testé pour vérifier la sensibilité aux antineuraminidases : aucun virus n'a été trouvé résistant à cette classe de médicaments, qui demeure la seule à être utilisée pour traiter l'influenza encore cette année, étant donné l'existence de souches de type A résistantes à l'amantadine.

En région, on a confirmé quelques cas d'influenza de type A ou de type B chez de la clientèle qui a consulté à l'urgence (Amos, Rouyn-Noranda, et Val-d'Or) ainsi qu'une éclosion en milieu de soins de longue durée (Val-d'Or) : l'administration d'antiviraux (oseltamivir ou Tamiflu) a stoppé la propagation du virus.

➤ IL EST ENCORE TEMPS DE VACCINER

Compte tenu de ce qui précède, il est encore temps de vacciner la clientèle visée : ce sont les personnes à risque de développer des complications liées à l'influenza, les personnes qui en prennent soin et celles qui partagent le même domicile. La vaccination contre l'influenza est pertinente jusqu'au pic de l'épidémie saisonnière.

➤ C'EST LA SAISON DES INFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

Même si l'influenza ne frappe pas encore très fort, la saison des infections des voies respiratoires bat son plein. Comme les antibiotiques sont le principal facteur déclenchant de la diarrhée associée au *Clostridium difficile*, il importe de suivre les recommandations du Conseil du médicament (CdM) sur les meilleures pratiques à adopter en antibiothérapie. Tous les médecins du Québec ont reçu les *Guides cliniques en antibiothérapie*, pour les établissements de santé et le milieu ambulatoire, diffusés en 2005 par le CdM. On peut aussi les trouver sur le site Internet du CdM à l'adresse :

<http://www.cdm.gouv.qc.ca/site/64.80.0.0.1.0.phtml>.

RÉSERVES PERSONNELLES D'ANTIVIRAUX CONTRE L'INFLUENZA NI NÉCESSAIRES, NI SOUHAITABLES

En préparation à la pandémie d'influenza, les discussions sur l'utilisation des antiviraux, et surtout sur la disponibilité restreinte de ces médicaments, ont incité plusieurs personnes à souhaiter se constituer une réserve personnelle en demandant une prescription à leur médecin.

Le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec ont pris position sur le sujet. Ils se sont entendus sur le fait que les médecins ne devraient pas prescrire d'antiviraux aux fins de réserves personnelles pour les raisons suivantes :

- La constitution généralisée de réserves personnelles d'antiviraux contre l'influenza augmente significativement la probabilité d'un usage inapproprié. Les antiviraux agissant contre la neuraminidase du virus influenza ont une action spécifique contre ce virus mais n'en ont aucune contre les autres infections respiratoires. Leur utilisation n'est appropriée que lorsque le diagnostic est fiable.
- L'usage généralisé d'antiviraux, tout comme l'usage généralisé d'antibiotiques le ferait avec les bactéries, incite le virus à s'adapter et à développer des résistances. Des résistances aux inhibiteurs de la neuraminidase ont déjà, bien que rarement, été observées.
- Les antiviraux peuvent causer des effets secondaires (nausées et vomissements, bronchospasme), et les risques liés à leur utilisation prolongée sont peu connus.
- Aucun moyen ne permet à l'heure actuelle de prévoir le moment où pourrait survenir une pandémie d'influenza. Étant donné la date de péremption des antiviraux, il pourrait être requis de renouveler périodiquement une éventuelle réserve, afin de ne pas risquer d'utiliser des antiviraux inefficaces.
- La capacité de production des antiviraux contre l'influenza étant limitée, l'utilisation de ces produits doit être fondée sur des indications cliniques reconnues, et leur distribution effectuée de manière équitable.

Tiré de : *Bulletin Le Collège*, Vol. XLVI, no 2, Printemps-Été 2006, p. 15.

PROTECTION RESPIRATOIRE ET PRÉPARATION À LA PANDÉMIE D'INFLUENZA

La préparation à la pandémie d'influenza exige que des réserves d'équipement soient constituées afin de rencontrer les besoins des établissements au moment venu. Les appareils de protection respiratoire N95 (masque protégeant contre les infections transmissibles par les aérosols) font partie de la liste. Ces respirateurs doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de protection respiratoire qui inclut un test d'ajustement visant à identifier le modèle et la taille de masque qui convient à chaque travailleur.

Puisque la compagnie 3M, dont les modèles de masque sont adéquats pour la majorité du personnel, ne peut assurer la disponibilité des masques en quantité suffisante pour répondre à la demande de la réserve provinciale, les tests d'ajustement doivent être refaits, en utilisant des masques N95 de marque Cardinal, pour le personnel appelé à être en action en situation de pandémie d'influenza au cours de manœuvres à risque de générer des aérosols, soit l'intubation endotrachéale, la bronchoscopie, l'aérosolthérapie,

la réanimation et l'aspiration endotrachéale. À noter que pour tous les autres contacts avec des personnes infectées par l'influenza pandémique, le port d'un masque chirurgical ou de procédure est recommandé.

Ainsi, en préparation à la pandémie d'influenza, les personnes suivantes devront subir **en priorité** les tests d'ajustement : les médecins et les infirmières de l'unité des soins intensifs et de la salle d'urgence, les inhalothérapeutes. Si certaines des manœuvres énumérées ci-haut se font en salle d'opération, il faudra aussi viser ce personnel.

Dans l'intervalle, les établissements disposent d'un inventaire de masques d'autres compagnies, à utiliser si requis, par exemple dans le cas d'un isolement contre la transmission par des aérosols (tuberculose).

Pour de plus amples renseignements, il faut voir l'infirmière ou l'infirmier du bureau de santé du personnel de son établissement.

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 : 764-3264

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique) CHRN : 764-5131

Un télécopieur, à l'usage exclusif des membres du module maladies transmissibles, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire pendant les heures ouvrables en toute sécurité : 819 764-4537

Agence de la santé
et des services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 